



**Commune de Seyssinet-Pariset
Place André Balme - BP44
Hôtel de ville
38172 - SEYSSINET-PARISSET**

Marché public de Travaux

MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique

Lettre de Consultation

Date limite de remise des offres :

VENDREDI 24 MAI 2024 à 12h00 (heure de Paris)

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3.	DÉLAI D'EXÉCUTION.....	3
ARTICLE 4.	PROCÉDURE DE PASSATION - NEGOCIATION	4
ARTICLE 5.	ALLOTISSEMENT.....	4
ARTICLE 6.	VARIANTES.....	4
ARTICLE 7.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 8.	PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE	4
ARTICLE 9.	ENVOI DES PLIS.....	5
ARTICLE 10.	JUGEMENT DES OFFRES.....	5
ARTICLE 11.	VISITE DE SITE.....	6
ARTICLE 12.	PROCEDURE DE RECOURS.....	6
ARTICLE 13.	RESEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7
ANNEXE A:	ATTESTATION DE VISITE.....	8

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Seyssinet-Pariset
Hôtel de Ville Place André Balme – BP44 38172 SEYSSINET-PARISSET
Tél : 04 76 70 53 53 Fax : 04 76 70 12 03

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La commune de Seyssinet-Pariset (38170) est depuis longtemps engagée dans une démarche d'amélioration continue de son patrimoine bâti. A ce titre, divers travaux de rénovation sont prévus chaque année afin d'améliorer à la fois la pérennité des bâtiments mais aussi assurer un meilleur niveau de confort des usagers.

Ainsi, le présent marché concerne les travaux de rénovation et d'amélioration dans les écoles de la commune.

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et dans la Décomposition du Prix Globale et forfaitaire (DPGF), propres à chaque lot.

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "MENUISERIE BOIS"

Nomenclature CPV pertinente : 45421000-4 - Travaux de menuiserie

Le présent lot a pour objet des travaux de menuiserie dans le cadre des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux. Les bâtiments concernés sont listés dans le CCTP du lot.

Lot 2 "PEINTURE"

Nomenclature CPV pertinente : 45442100-8 - Travaux de peinture

Le présent lot a pour objet les travaux de peinture dans le cadre des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux. Les bâtiments concernés sont listés dans le CCTP du lot.

ARTICLE 3. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution du marché est de 6 mois pour tous les lots du marché, à partir du 08 juillet 2024, ou si cette date est dépassée, à partir de la notification de l'ordre de service pour chaque lot.

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

En vue de l'application éventuelle de l'article 18.2.3 du CCAG Travaux :

- Il n'est pas prévu de nombres de jours d'intempéries prévisibles.

-Le nombre de journées d'intempéries feront l'objet de constats contradictoires entre la maîtrise d'ouvrage et le responsable de l'entreprise.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 14 jours calendaires est prévue pour tous les lots, comprise dans le délai d'exécution.

ARTICLE 4. PROCÉDURE DE PASSATION - NEGOCIATION

Conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, le marché est passé selon la procédure adaptée.

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations. Nonobstant, au vu des offres remises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation, sur la base des offres initiales.

Déroulement des négociations si le pouvoir adjudicateur décide de les engager

A l'issue d'un premier classement des offres établi en fonction des critères mentionnés à l'article 9 ci-après, le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une phase de négociation avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses. Les négociations pourront prendre la forme d'échanges écrits (mél, courrier postal, plateforme de dématérialisation) ou de rencontres. Les négociations pourront être engagées au maximum avec les trois premiers candidats à l'issue du classement résultant de l'analyse des offres, le cas échéant.

A l'issue des négociations, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de sélection des offres définis ci-dessus.

L'acte d'engagement sera, le cas échéant, complété par la proposition finale et signé par les deux cocontractants.

ARTICLE 5. ALLOTISSEMENT

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le pouvoir adjudicateur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

ARTICLE 6. VARIANTES

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 7. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est téléchargeable sur le site de la Commune de Seyssinet-Pariset : <http://www.ville-seyssinet-pariset.fr/>,  Accès direct / Marchés publics.

Le DCE comprend :

- La présente lettre de consultation (LC)
- L'Acte d'engagement et ses éventuelles annexes (AE), propre à chaque lot,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), propre à chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), propre à chaque lot,
- Le Mémoire justificatif et technique, propre à chaque lot.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Les offres et tous les documents relatifs à la présente consultation seront obligatoirement rédigés en français. L'unité monétaire utilisée est l'euro (€).

Les candidats devront produire, pour chaque lot auquel ils entendent soumissionner, les pièces suivantes, datées et signées manuscritement par leur(s) représentant(s) qualifié(s) (sauf pouvoir donné au mandataire) :

- L'Acte d'Engagement dûment complété ;
- Le mémoire justificatif et technique relatif aux dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution du contrat, à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s) (sauf pouvoir donné au mandataire) ;

- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complété ;
- Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
- L'attestation de visite en annexe dûment complétée

ARTICLE 9. ENVOI DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard le vendredi 24 mai à 12h00 (heure de Paris). Les plis déposés postérieurement à la date et heure limites seront considérés comme étant hors délai.

La transmission des plis est effectuée exclusivement par voie électronique sur la plateforme du pouvoir adjudicateur : www.ville-seyssinet-pariset.fr, [Accès direct](#) / Marchés publics.

L'utilisation de la plateforme est précisée sur la plateforme AWS (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>), onglet « Pratique » puis conditions générales.

ARTICLE 10. JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R.2152-5 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché, et ils valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération %
1	Prix	60
	<p>Une note de 20 points sera attribuée au candidat ayant présenté l'offre la moins disante sur la base de la DPGF. Les autres candidats se verront attribuer une note après application de la formule arithmétique suivante :</p> <p>Note du candidat considéré = $(PM/P) \times 20$ Avec PM = montant de l'offre du candidat moins disant P = montant de l'offre du candidat considéré</p> <p>Offres équivalentes : dans le cas où plusieurs offres seraient considérées comme équivalentes (à stricte égalité de prix), il sera demandé aux candidats concernés de détailler le contenu de leur offre.</p> <p>La note obtenue exprimée sur 20 points sera affectée d'un coefficient de pondération de 60%.</p>	
2	Valeur technique	40
	<p>Ce critère sera noté en fonction des informations figurant dans le mémoire technique et justificatif fourni au candidat lors du retrait du dossier de consultation des entreprises.</p> <p>Le candidat devra compléter, dater et signer le mémoire justificatif et technique, fourni par le pouvoir adjudicateur dans le dossier de consultation des entreprises.</p>	

<p>S'il souhaite utiliser son propre cadre de réponse, le candidat devra toutefois impérativement répondre aux questions posées par le pouvoir adjudicateur figurant dans le cadre de mémoire justificatif et technique du DCE. En outre, la question telle qu'elle est formulée expressément dans le cadre de mémoire justificatif et technique du pouvoir adjudicateur devra obligatoirement apparaître dans le cadre de réponse du candidat.</p> <p>Nota : Seules les réponses aux questions posées par le pouvoir adjudicateur figurant dans le cadre du mémoire justificatif et technique du DCE seront notées.</p> <p>SOUS-CRITERES: Moyens humains et techniques ----- 6 points Exécution des prestations ----- 10 points Démarche environnementale ----- 4 points</p> <p>La note globale obtenue exprimée sur 20 points sera affectée d'un coefficient de pondération de 40%.</p>	
--	--

La note globale (exprimée sur 20) sera calculée en additionnant chacune des notes obtenues.

Conformément à l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres seront classées dans un ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

ARTICLE 11. VISITE DE SITE

La visite de site est obligatoire pour le lot n° 01 « Menuiserie bois » et le lot n° 02 « Peinture », organisée le **mercredi 15 mai 2024** comme suit :

- Visite pour le lot 01 "Menuiserie bois" à **9h** (rendez-vous à l'hôtel de Ville se Seyssinet-Pariset)
- Visite pour le lot 02 "Peinture", à **14h** (rendez-vous à l'hôtel de Ville de Seyssinet-Pariset)

Le soumissionnaire devra joindre l'attestation en annexe correctement complétée à son offre.

ARTICLE 12. PROCEDURE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex
Tél : 04 76 42 90 00 – Fax : 04 76 42 22 69
greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Requête en référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de la candidature ou de l'offre jusqu'à la date de signature de l'accord-cadre.
- Requête en référé contractuel conformément aux dispositions des articles L551-13 à L551-23 et R551-13 à R551-10 du Code de justice administrative.
- Recours en excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat dans les deux mois suivant la notification ou la publication de l'acte attaqué, conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative.

- Recours de plein contentieux contestant la validité de l'accord-cadre ou de certaines de ses clauses, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement, par le pouvoir adjudicateur, des mesures de publicité appropriées.

Ces recours devront être exercés devant le Tribunal Administratif de Grenoble, auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus.

ARTICLE 13. RESEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Cellule Marchés publics

Tél: 04-76-70-53-72

@ : marches-publics@seyssinet-pariset.f

ANNEXE A: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 202408

Objet : MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

représentant Commune de Seyssinet-Pariset

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....
.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour Commune de Seyssinet-Pariset,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.